



Délibération CA-202012013

Exercice 2021 – Budget initial 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010 et le 24 novembre 2016,

Vu le projet de budget initial 2021 et le projet de délibération présenté au conseil d'administration,

- **Point de l'ordre du jour**

- 3- Exercice 2021 : Budget initial 2021

- **Entendu l'exposé de Madame MARCHAND, Présidente du Cnous, et de Madame LECA, Directrice générale déléguée du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **165,0 ETPT** sous plafond et **5,0 ETPT** hors plafond.
- **392.066.652 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 100.199.904 € pour les dépenses de personnel,
 - 288.028.958 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 3.837.790 € pour les dépenses d'investissement.
- **389.819.873 €** de crédits de paiement
 - 100.199.904 € pour les dépenses de personnel,
 - 286.427.809 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 3.192.160 € pour les dépenses d'investissement.
- **390.177.115 €** de prévisions de recettes.
- **357.242 €** de solde budgétaire.

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **169.353 €** de variation de trésorerie.
- **- 242.758 €** de résultat patrimonial.
- **357.242 €** de capacité d'autofinancement.
- **357.242 €** de variation de fonds de roulement.



Séance du conseil d'administration du Cnous
du 1^{er} décembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Nombre de procurations : 9
Abstentions : 0
Pour : 27
Contre : 0

Fait à Vanves, le 1 décembre 2020

Signature certifiée apposée

Dominique MARCHAND

Pièces jointes : La présentation du BI 2020, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, la répartition entre les Crous de la dotation en fonds propres, la répartition de la SCSP 2021, la répartition des autres aides aux étudiants.